

# Rythmes scolaires

## Note d'information aux parents d'élèves

### Les moyens

**A Aubervilliers, les moyens humains, logistiques et financiers nécessaires ont été consacrés à la mise en place de la réforme.** Dès la rentrée, l'ensemble des animateurs étaient présents et la plupart des intervenants spécialisés avaient d'ores et déjà été choisis pour les ateliers thématiques. Cependant, **les efforts se poursuivent.** D'une part, **pour disposer, en permanence, des effectifs d'animateurs suffisants** en assurant avec réactivité les éventuels remplacements. D'autre part, **pour accroître le nombre des intervenants spécialisés** et ainsi compléter l'offre, notamment en grande section de maternelle où les besoins propres aux enfants de cet âge-là nécessitent des compétences spécifiques.

En réponse à un mouvement social qui avait concerné les animateurs très fortement sollicités au début de la mise en place de la réforme, la Ville a mené la négociation nécessaire pour améliorer leurs conditions et organisation de travail.

A l'issue de ce premier mois et demi et au regard du nombre d'enfants inscrits, la nécessité s'est fait jour de renforcer l'effectif des directeurs-coordonnateurs d'Aubervacances-Loisirs en charge des élémentaires. Jusqu'à présent, chacun d'entre eux avait la charge de deux écoles (une école A et une école B). **Désormais, chaque école élémentaire aura son directeur-coordonnateur exclusivement affecté.**

Dans les prochaines semaines, la Ville invitera les parents d'élèves, élus au sein des conseils d'écoles, à visiter les établissements lors des ateliers périscolaires. Elle souhaite ainsi recueillir leur avis sur les conditions d'organisation et la qualité des activités proposées.

### La qualité des animations

Le dispositif albertivillarien prévoit que, chaque semaine, les enfants (de la grande section de maternelle au CM2) bénéficient d'un atelier récréatif encadré par un animateur et d'un atelier thématique encadré par un intervenant spécialisé.

**Les ateliers récréatifs sont à l'équivalent de ceux proposés dans les centres de loisirs.** Ils s'articulent autour de jeux, d'activités créatives, sportives ou d'éveil, dans l'esprit des animations proposées par les organismes d'éducation populaire. Ces ateliers ont vocation à offrir aux enfants des moments variés de détente, construits et conviviaux. Ils sont encadrés par des animateurs diplômés (BAFA, BAPAAAT ou BPJEPS) ou en cours de formation comme le prévoient les textes réglementaires.

**Les ateliers thématiques sont animés par des intervenants spécialisés** (associatifs, organismes, éducateurs sportifs) et permettent l'initiation à une activité artistique, sportive ou de découverte sur un cycle de 12 séances (un trimestre). Plus de 150 professionnels sont mobilisés sur cette offre. Ces deux types d'ateliers sont complémentaires. Sur la durée d'une année scolaire, **chaque enfant bénéficiera ainsi de plusieurs activités dans des univers différents et propres à éveiller sa curiosité.**

### La sécurité des enfants

**Le dispositif albertivillarien est conforme aux règles de sécurité.** Son taux d'encadrement est même supérieur à ce que prévoit la loi avec un adulte référent pour 12 enfants en maternelle et un adulte référent pour 15 enfants en élémentaire. Néanmoins, l'organisation des sorties à 16 h s'est

révélée plus compliquée que prévu initialement. C'est pourquoi, dès cette rentrée des vacances d'automne, la Ville met en place deux nouvelles dispositions. D'une part, **le rallongement de 15 minutes du temps de travail des animateurs vacataires pour qu'ils soient mobilisés en renfort au moment de la sortie.** D'autre part, la mise en test sur deux écoles d'une récupération des enfants par les parents directement dans les locaux. Un courrier vient également d'être envoyé aux parents qui n'ont pas encore retourné la fiche d'inscription de leur enfant. Celle-ci est indispensable pour autoriser les sorties sous responsabilité parentale.

## Les locaux

Durant les premières semaines, certaines activités n'ont pas pu se mettre en place immédiatement par manque de locaux. Ces difficultés ont été corrigées en grande partie, mais des salles sont encore à trouver pour assurer le bon déroulement de tous les ateliers. **La Ville d'Aubervilliers a mobilisé les espaces communs des écoles et les locaux qu'elle avait à proximité** (centres de loisirs, gymnases, salles spécialisées, médiathèques, etc.) et fait tout pour compléter cette liste.

Dans la majorité des écoles maternelles et une partie plus réduite des écoles élémentaires, des salles de classe ont été mises à la disponibilité du temps périscolaire par les équipes enseignantes. Comme préconisé par la Direction académique, la Ville d'Aubervilliers poursuit le dialogue avec les autres directions d'école pour avancer sur cette question.

Pour répondre aux préoccupations des enseignants, **un protocole sur l'utilisation des classes a été rédigé par la Ville dans lequel elle s'engage et s'oblige à des règles strictes de bon usage.** Il vient d'être communiqué à toutes les écoles, chaque classe sera rendue, après utilisation en temps périscolaire, en l'état d'origine et dans le respect de son organisation de salle de cours.

## La cellule d'appui

**A l'initiative conjointe de la Direction académique et de la Ville, une cellule d'appui a été constituée.** Elle travaille à élaborer des solutions concrètes susceptibles de convenir à tous et est déjà à l'origine de deux séries de recommandations propres à améliorer le dispositif.

## L'information

Plusieurs documents ont été édités afin de vous présenter la réforme et ses conditions d'application. Un site Internet, [rythmesscolaires.aubervilliers.fr](http://rythmesscolaires.aubervilliers.fr), a également été spécialement créé. Afin de mieux répondre à vos attentes et à vos questionnements, plusieurs nouveaux outils sont à votre disposition. Dès cette rentrée, **un panneau d'affichage dédié aux nouveaux rythmes sera posé devant chaque école.** Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires : contenu des ateliers, planning du deuxième trimestre, contacts utiles, etc.

Depuis cette rentrée également, **un numéro Vert et une adresse courriel sont opérationnels.** Vous pourrez y poser vos questions, y signaler tout dysfonctionnement, y faire vos remarques et suggestions.

### Pour toute information

Numéro Vert : 0 805 119 397 (Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h).

Courriel : [rythmes.scolaires@mairie-aubervilliers.fr](mailto:rythmes.scolaires@mairie-aubervilliers.fr)